



Le petit Ticket.

N°11. Décembre 2022

LA VIE DES COMMERCES

Nous souhaitons la bienvenue à L'adresse & Vous

L'adresse & Vous est une boutique qui propose des pièces 100% Made in France.

Le concept de la boutique est de mettre en lumière le savoir-faire français à travers des pièces imaginées, dessinées et fabriquées par des créateurs. Dans une atmosphère chaleureuse et cosy, vous y retrouverez des collections de prêt-à-porter, bijoux et accessoires. L'adresse & Vous c'est une mode éthique, responsable et Made in France.

Rendez-vous au 20 rue de la République du mardi au samedi de 10h00 à 19h00

<https://www.ladresseetvous.fr/>

Bienvenue au Chamas Tacos qui a ouvert dans la rue Camille

Véritable chaîne de restauration rapide halal, Chamas Tacos est élu leader du Tacos en 2022. Ce restaurant fast food situé au 2 rue Camille vous propose un large choix de tacos, wrap, crousti bol et desserts.

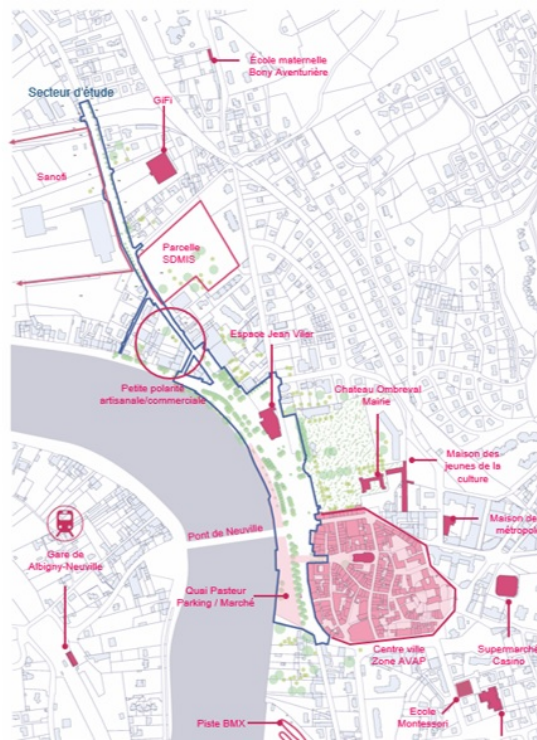
<https://chamas-tacos.com/>

Neuville-sur-Saône maintient un taux de vacance commerciale à moins de 5%. Ce qui représente, à ce jour, le taux le plus bas de la métropole.

REUNION D'INFORMATION QUAIS DE NEUVILLE

Le Mardi 29 novembre s'est tenue une réunion d'information regroupant la Métropole de Lyon, la Mairie de Neuville-sur-Saône, ainsi que les commerçants impactés par le **projet de réhabilitation des quais de Saône**. L'enjeu de ce projet est de redessiner des liaisons et des cheminements plus lisibles entre les différents pôles d'attractivité de la ville (Le centre-ville, la Saône, l'espace Jean Vilar, le Parc Ombreval, le Quai Pasteur...) et rendre les entrées de ville plus accueillantes. Un compte-rendu est à votre disposition sur demande à julie.carandell@centreneuville.com.

Une réunion publique se tiendra le jeudi 19 janvier de 18h30 à 20h30 à l'Espace Jean Vilar avec la présentation globale du projet.



REUNION D'ACCUEIL DES NOUVEAUX COMMERCANTS

CentreNeuville accompagné de la Mairie de Neuville, des chambres consulaires (CCI et CMA) ainsi que du bureau de Neuville Commerces ont eu le plaisir d'accueillir 10 des nouveaux commerces installés dans notre commune ces deux dernières années.



10 nouveaux commerces



2023 : TOUS CONCERNÉS PAR LES BIODECHETS

La loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire) s'appliquera dès le **1er janvier 2023** à **tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets**, avant d'être étendue à l'ensemble des acteurs professionnels, sans seuil minimum, à la date du **1er janvier 2024**.

CentreNeuville se rapprochera de vous pour vous proposer un accompagnement et une solution collective. Vous restez responsables du traitement de vos déchets organiques.

Comment estimer sa production de biodéchets ?

Le plus simple est de procéder à une pesée après chaque service pendant une semaine type. Pour cela, il vous faut réserver un contenant et n'y jeter que les restes de préparations de repas : épiluchures de légumes et de fruits, marc de café, ... et les restes d'assiettes : os de viande et arrêtes de poisson, restes de frites, de légumes, pain, croûtes de fromage, serviettes en papier, etc. En reportant les données obtenues sur l'année et en tenant compte de la saisonnalité de votre activité, vous aurez une idée plus précise de votre production annuelle de biodéchets.

AUGMENTATION DES PRIX D'ENERGIE

Nous sommes tous concernés par la hausse des coûts énergétiques qui pénalise notre pays depuis plusieurs mois. Le mois de janvier sera également une nouvelle phase de cette crise. Nous vous incitons à contacter vos fournisseurs d'énergies pour vous renseigner sur vos potentielles augmentations.

La CCI se porte également disponible pour vous accompagner dans votre stratégie de sobriété énergétique. [Retrouvez toutes les solutions de la CCI sur ce lien.](#)

Pour rappel :

-Un bouclier tarifaire est mis en place pour les entreprises qui ont accès aux tarifs réglementés d'électricité (dont le CA < 2M€, effectif < 10 salariés et puissance < 36 kVA). Pour en bénéficier en 2023, l'entreprise doit se rapprocher de son fournisseur d'énergie.

-L'amortisseur d'électricité sera destiné à toutes les PME non éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur se matérialisera par une aide forfaitaire sur 25 % de la consommation des entreprises, permettant de compenser l'écart entre le prix plancher de 325€/MWh et un prix plafond de 800€/MWh, l'amortisseur sera plafonné à 800€/MWh afin de limiter l'exposition du budget de l'État à la flambée des prix : l'aide maximale serait donc d'environ 120€/MWh pour les entreprises concernées.

[Retrouvez l'intégralité des informations sur le site officiel du gouvernement.](#)

NEUVILLE PASSE EN MODE ECONOMIE D'ENERGIE

La Mairie de Neuville-sur-Saône met en place des mesures pour accélérer sa transition énergétique :

- Eclairage public :
 - Extinction des rues entre 1h et 5h (sauf grands axes : carnot / Quais / Burdeau / Pollet / Wissel)
 - Extinction complète de tous les bâtiments publics
- Bâtiments communaux :
 - Réduction de la période de chauffe
 - Baisse de la températures de référence
 - Extinction de l'eau chaude sanitaire



Pour plus d'informations, contactez CentreNeuville

Pavillon du Parc - 2 bis Rue Rey Loras, 69250, Neuville-sur-Saône

Julie Carandell : julie.carandell@centreneuville.com

Coralie Vétier : coralie.vetier@centreneuville.com

Tel : 04 78 58 80 14

Ce mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Si vous souhaitez vous désabonner à cette newsletter cliquer ici :

[Unsubscribe](#)

Envoyé par
 **sendinblue**